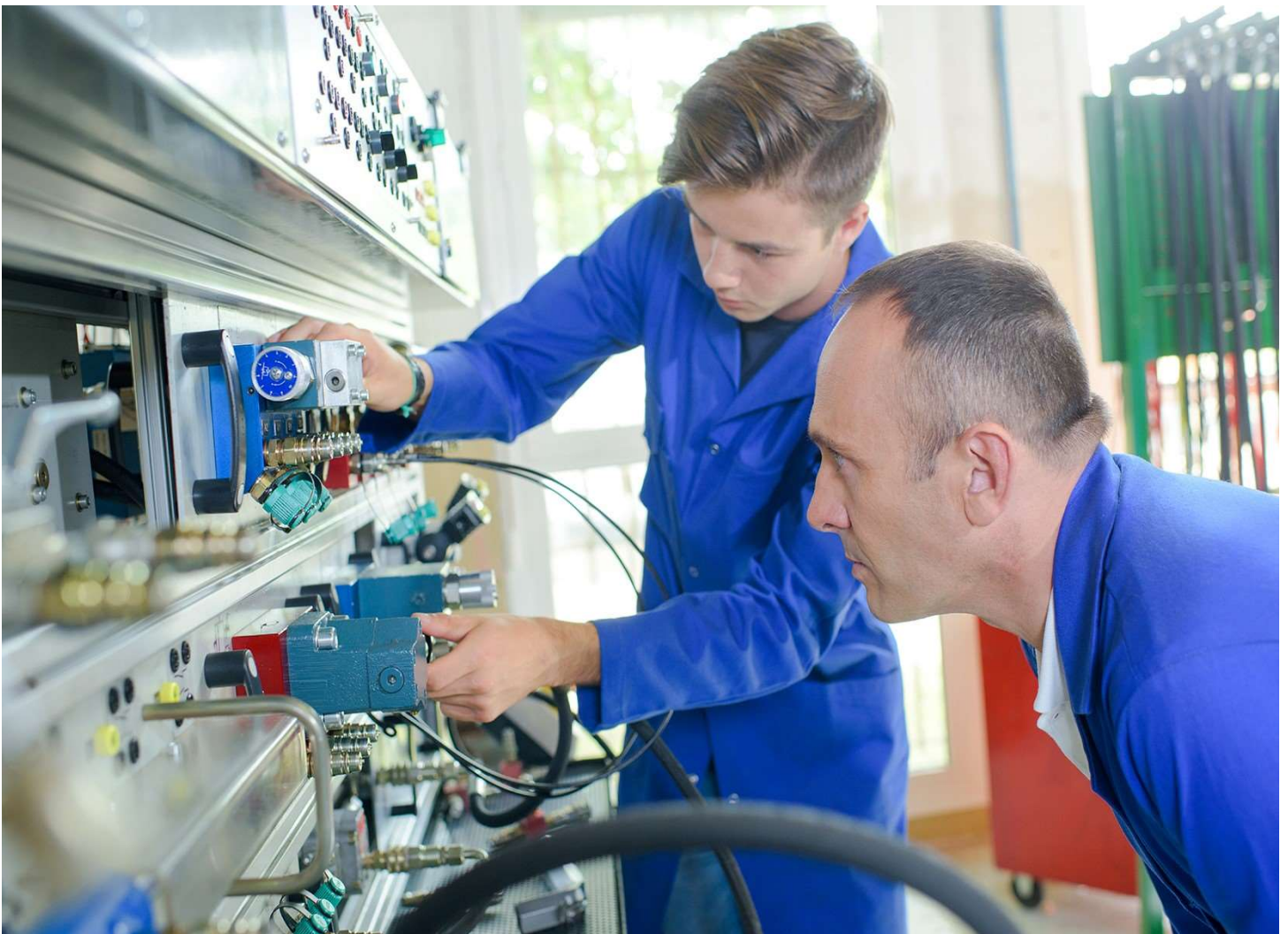


**CARTE REGIONALE DES FORMATIONS
PROFESSIONNELLES 2018/2019**
par apprentissage et sous statut scolaire

A V I S



14 Mars 2018

Rapporteur

André BENDANO

Vice-Président de la commission *Formation professionnelle et apprentissage*

Assisté de Diane ALBARRAZIN

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 118 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

Etude conduite par les commissions « *Formation professionnelle et apprentissage* » et
« *Lycées, patrimoine et Investissements régionaux* »

Sommaire

1. CONTEXTE D'ELABORATION DE LA CARTE REGIONALE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES	3
2. LES EVOLUTIONS DE LA CARTE REGIONALE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR LA RENTREE 2018	3
2.1. <i>Concernant les formations professionnelles en apprentissage</i>	3
2.2. <i>Concernant les formations professionnelles initiales sous statut scolaire</i>	4
3. LES OBSERVATIONS.....	4
<i>Sur l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles en apprentissage</i> :	4
<i>Sur l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire</i> :	5
EXPLICATIONS DE VOTE.....	7

1. Contexte d'élaboration de la carte régionale des formations professionnelles

Le CESER souligne que cette nouvelle programmation intervient dans un contexte différent des années précédentes :

- Le projet de réforme nationale sur l'apprentissage, qui préoccupe fortement l'institution régionale sachant qu'elle pourrait compromettre le devenir de certains centres de formation en région.
- Le regroupement des cartes des formations professionnelles en apprentissage et sous statut scolaire dans un document commun, après concertation partagée avec les acteurs régionaux de l'orientation, de l'éducation, de la formation et des branches professionnelles, selon deux objectifs :
 - « Conforter une meilleure complémentarité entre ces différentes voies de formation et l'optimisation des ressources à travers notamment des mutualisations en termes d'équipements pédagogiques,
 - Répondre à l'émergence de nouveaux besoins en cohérence avec le SRDEII¹, le CPRDFOP² et en adéquation avec les OIR³... »

2. Les évolutions de la carte régionale des formations professionnelles pour la rentrée 2018

Le CESER enregistre les évolutions suivantes :

2.1. Concernant les formations professionnelles en apprentissage

La région recense 456 certifications du niveau CAP⁴ au titre d'ingénieur dispensées par 59 centres de formation d'apprentis et 1 section d'apprentissage sur 293 sites de formations soit 4 215 places supplémentaires en apprentissage depuis 3 ans.

« A travers l'évolution de cette carte, l'exécutif régional poursuit son objectif de promouvoir et de faire de l'apprentissage une filière d'excellence pour répondre pleinement aux besoins des entreprises et une voie d'accès à l'emploi efficace pour les jeunes à travers une formation réactive et anticipatrice... »

Pour la rentrée 2018, la carte des formations professionnelles en apprentissage présente les modifications suivantes :

- 42 ouvertures de formations nouvelles (dont 17 en remplacement de 9 fermetures)

¹ Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation

² Contrat de plan régional de développement des formations et d'orientation professionnelles

³ Opération d'intérêt régional

⁴ Certificat d'aptitude professionnelle

- 12 modifications dues à un changement de titre, de périmètre ou de lieux
- 6 fermetures de formations demandées par un CFA qui ouvre de nouvelles formations sur d'autres secteurs ou d'autres niveaux et sur d'autres sites ;
- 3 demandes feront l'objet d'une instruction complémentaire pour être soumises à une prochaine session
- 16 demandes n'ont pas été retenues

Au total : 813 nouvelles places de formation en apprentissage sont proposées pour la rentrée 2018 (contre 1 466 places en 2017) avec la répartition suivante :

- Niveau I : 8 formations : 180 places
- Niveau II : 6 formations : 110 places
- Niveau III : 9 formations : 186 places
- Niveau IV : 14 formations : 263 places
- Niveau V : 5 formations : 74 places

2. 2. Concernant les formations professionnelles initiales sous statut scolaire

La carte régionale des formations professionnelles sous statut scolaire présente les modifications suivantes :

- 6 ouvertures de nouvelles formations : 4 ouvertures de CAP et 2 ouvertures de baccalauréats professionnels dont un agricole ;
- 2 ouvertures par extension de capacité de formations : 1 CAP et un Bac Professionnel ;
- 2 ouvertures de formations par fermeture de formations de 1 CAP et 1 baccalauréat professionnel dans les mêmes établissements ;
- 3 ouvertures de formations par transfert dont 1 CAP et l'ouverture de 2 baccalauréats professionnels d'un établissement vers un autre établissement ;
- 3 fermetures de formation dont une réduction de capacité d'un bac professionnel ;
- 8 ouvertures de formation section de techniciens supérieurs

Au total, l'évolution de cette carte se traduit par la création de 54 nouvelles places pour les niveaux V et IV, et 126 nouvelles places pour le niveau III (BTS)⁵.

3. Les observations

Sur l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles en apprentissage :

⁵ Brevet de Technicien Supérieur

Le CESER partage l'engagement de principe des différentes directions de la région pour travailler de manière décloisonnée en vue de l'élaboration d'une présentation commune des formations professionnelles par apprentissage et sous statut scolaire.

Cependant, le CESER regrette que cette démarche n'ait pas permis d'apprécier la complémentarité recherchée entre ces différentes voies de formation.

Concernant l'évolution de la carte des formations en apprentissage et la forte diminution du nombre d'ouvertures de places pour 2018 avec 813 nouvelles places contre 1 466 places en 2017, le CESER insiste sur la nécessité de :

- Veiller au suivi de l'évolution du nombre de places ouvertes en apprentissage au regard de l'objectif annoncé des 50 000 apprentis d'ici la fin de la mandature, en tenant compte de l'occupation effective des places, en lien avec les besoins des jeunes et ceux de l'économie régionale.
- Respecter l'équilibre entre les différents niveaux de formation par apprentissage eu égard à l'augmentation des ouvertures de formations dans le supérieur en 2018 qui démontre pour la première fois une inversion de tendance en faveur des niveaux les plus élevés (soit 60 % dédiés aux niveaux I à III et 40 % pour les niveaux IV et V).
- Lever les freins périphériques à l'apprentissage (en termes d'hébergement, de restauration, de transports, d'accès aux soins ...) afin de favoriser la réussite des parcours et de diminuer les risques de rupture.

Sur l'évolution de la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire :

Le CESER se déclare satisfait d'avoir été consulté pour la première fois sur la carte régionale des formations professionnelles initiales sous statut scolaire, dans un contexte de lien indispensable à faire entre la voie « apprentissage » et la voie « lycées professionnels » pour l'élaboration d'une carte des formations cohérente et adaptée aux besoins du territoire.

Il regrette cependant que cette saisine tardive n'ait pas permis aux commissions concernées de se réunir et de fournir un travail d'étude approfondi sur ce sujet.

De même, il aurait souhaité connaître les critères qui ont conduit à refuser les 94 demandes d'ouvertures proposées dans cette programmation, à partir d'un tableau sur le modèle de celui qui est présenté en annexe de la carte régionale de l'apprentissage.

En conséquence, si le CESER en l'absence de ces explications ne peut donner un avis circonstancié sur le contenu de la présente carte régionale des formations professionnelles sous statut scolaire, il reste néanmoins préoccupé par la faiblesse du nombre de places ouvertes (54 au total) en lycée professionnel et s'interroge sur la faible évolution globale du nombre de place en niveaux Bac et infra-Bac (+0,48 %).

Enfin, le CESER réitère son souhait de promouvoir et de soutenir la voie professionnelle dans un souci de complémentarité entre formations par apprentissage et sous statut scolaire, et d'équité sur l'ensemble du territoire régional en tenant compte des situations des jeunes les plus éloignés du marché de l'emploi, à travers des ouvertures de formations adaptées.

Explications de vote

1^{er} Collège

Anne SUPPA

2^{ème} Collège

Philippe COTTET
Gilles MONTALAND

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Marianne CHAILLAN

Intervention d'Anne SUPPA au nom du 1^{er} Collège

Le 1^{er} Collège est satisfait du développement de l'apprentissage au sein de la région PACA et de l'adéquation des ouvertures de formations avec les besoins économiques.

Il salue également le travail de complémentarité initié pour l'établissement de la carte régionale des formations professionnelles entre les formations professionnelles en apprentissage et les initiales sous statut scolaire en lycée professionnel.

Il prend acte que les propositions du CESER données lors de l'auto saisine du 5 juillet 2017 "Le développement de l'alternance et de l'apprentissage dans le supérieur" aient trouvé un écho dans la carte régionale des formations professionnelles avec la poursuite du rééquilibrage entre les différents niveaux, qui ne s'est pas fait au détriment des formations de niveau IV et V ; même si un effort doit encore être réalisé sur l'offre de formation du niveau III (BTS / DUT) il serait souhaitable d'avoir une visibilité plus forte de la carte des formations professionnelles sur la région, que les formations soient en apprentissage ou initiales : la seule évolution du nombre des formations paraît insuffisante; un état du nombre d'apprentis réels par formation, un positionnement géographique de l'existant et des évolutions permettrait un avis plus objectif.

Le 1^{er} collège regrette que toutes les institutions paritaires concernées - COPAREF et CREFOP - n'aient pas pu s'exprimer sur le Programme Régional d'Apprentissage.

Le 1^{er} Collège votera l'avis du CESER.

Intervention de Philippe COTTET au nom des groupes CGT – FSU et Solidaires (2^{ème} Collège)

La carte régionale des formations professionnelles 2018 présentée aujourd'hui pour avis du CESER ne répond en rien aux besoins des jeunes et de l'économie régionale.

En effet, sur les 993 places ouvertes, seulement 391 concernent la formation professionnelle initiale, soit moins de 40%. Dans une région marquée par le faible développement de cette filière, par un taux d'échec marqué en seconde générale, tout le monde s'accorde sur la nécessité de revaloriser cette voie et de la développer comme filière de réussite. Nous sommes bien loin du compte ! L'augmentation du nombre de places ouvertes cette année représente une progression de 0,48% comme le souligne l'avis du CESER.

Dans le même temps, l'essentiel des ouvertures s'effectue pour des formations de niveau BTS et en Enseignement Supérieur. Dans un avis voté en 2017, le CESER attirait l'attention de l'exécutif régional sur la nécessité de maintenir un équilibre entre les

différents niveaux de formations et sur les limites financières du volume de la taxe d'apprentissage. Or, cet équilibre est aujourd'hui rompu.

Pour la première fois en région PACA, le nombre d'ouvertures de places d'apprentissage dans les formations au niveau IV et V est inférieur à celui des ouvertures dans les formations de niveau supérieur au Bac. Ce déséquilibre est encore aggravé par le faible nombre d'ouverture pour ces niveaux IV et V dans les Lycées Professionnels : seulement 54 places !

La Région et l'Éducation Nationale font le choix de délaissier les premiers niveaux de formation. Après les fermetures des formations d'accès aux premiers savoirs dans le cadre du Plan Régional de Formation, nous ne pouvons qu'y voir un désintérêt coupable pour les jeunes et les adultes les plus en difficulté en matière d'accès à la formation, aux savoirs et à la qualification.

Répondre aux besoins des jeunes, c'est répondre aux besoins de tous les jeunes et particulièrement ceux sans qualification, comme le souligne très bien la conclusion de l'avis. Répondre aux besoins des entreprises, c'est répondre aux besoins en personnels qualifiés de toutes les entreprises, y compris les plus petites et notamment, l'artisanat. Répondre aux besoins de l'économie régionale, c'est permettre à tous les habitants de PACA d'accéder à un premier niveau de qualification puis de bénéficier de formations permettant une promotion sociale et professionnelle.

La CGT, FSU et Solidaires considèrent que cette carte régionale des formations professionnelles ne répond pas aux besoins de la population, des territoires et de l'économie régionale.

Le projet d'avis mettant en avant ce faible investissement de l'exécutif régional et de l'Éducation Nationale dans cette voie professionnelle, nous voterons l'avis.

Intervention de Gilles MONTALAND au nom de la CFDT (2^{ème} Collège)

Pour les jeunes, l'apprentissage est l'occasion du premier contact avec le monde du travail. C'est pourquoi il est important que la formation soit en adéquation avec l'économie régionale et qu'elle puisse déboucher sur un emploi.

Mais il est tout aussi essentiel de considérer les éléments périphériques qui peuvent constituer des freins puissants (logement, transport) et éviter de reproduire les inégalités sociales.

La qualité de l'encadrement et les conditions de travail sont primordiaux, mais aussi la formation de base, en particulier pour les premiers niveaux de qualification.

Cependant, le système actuel pour établir la carte régionale des formations professionnelles ne permet pas de prendre en compte la nécessité de l'équité territoriale.

L'avis du CESER rejoint les principales préoccupations de la CFDT : la CFDT votera l'avis.

Intervention de Marianne CHAILLAN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Aujourd'hui, les voies professionnelles accueillent 40% d'une classe d'âge arrivant au lycée, soit sur le plan national environ 240 000 élèves chaque année. Ceux-ci se répartissent en deux filières : le lycée professionnel et l'apprentissage. Ce système est souvent qualifié de pesant et d'illisible notamment à cause de la multiplicité des formations, des diplômes et des contrats. En outre, il ne répond que très imparfaitement aux attentes des élèves, de leurs familles ainsi qu'aux besoins des entreprises.

Les membres des collèges 3 et 4 ont depuis longtemps acté la nécessité forte d'une meilleure organisation et d'une revalorisation de ces filières en termes d'image auprès des jeunes et de leurs familles.

Toutefois, même s'il s'agit généralement du même public à l'issu du collège, il ne faut pas mettre - comme trop souvent - en opposition : apprentissage et filières de formation professionnelles sous statut scolaire. Nous insistons une nouvelle fois sur le fait que chaque jeune doit pouvoir disposer de l'ensemble des informations nécessaires à la construction son projet d'orientation - une orientation qui reste encore trop souvent subie, imposée sur la base de leurs résultats scolaires supposés prédictifs d'une réussite future et, de manière souvent inconsciente, de préjugés sociaux et de genre.

En ce sens, les collèges 3 et 4 notent tout l'intérêt potentiel d'un même document, produit par la région, nous présentant à la fois les modifications de la carte des formations par apprentissage (PRA) et les modifications de la carte des formations professionnelles sous statut scolaire - ce document global ayant pour objectif affiché de mettre en lien et d'harmoniser les deux systèmes de formation dans l'intérêt des jeunes. Le Ceser, dans ses avis précédents, à toujours mis en évidence que cette nécessaire harmonisation de la carte des formations était un passage obligé à la sécurisation des parcours et à la lutte contre le décrochage scolaire.

La collectivité régionale nous soumet son document dans un contexte particulier puisque le gouvernement a ouvert récemment une réflexion sur refonte totale du système de formation par apprentissage, remettant en cause la gouvernance des régions et posant en particulier la question du transfert de compétence en matière d'orientation des jeunes sous statut scolaire.

Dans ce climat d'incertitude, les membres des collèges 3 et 4 partagent l'avis du Ceser qui pointe les lacunes d'un document trop succinct ne nous permettant pas de jouer pleinement notre rôle et d'apprécier la pertinence des choix opérés par la collectivité.

De plus, l'avis met en avant le faible nombre de places nouvelles ouvertes dans les formations qu'elles soient par apprentissage ou sous statut scolaire, ce qui nous amène à nous questionner fortement sur la volonté conjointe de la région et de l'état à revaloriser ces filières de formation et à rattraper le retard accumulé sur nos territoires durant les années passées.

Enfin, s'il peut paraître logique d'aller vers un rééquilibrage des ouvertures de places au profit des formations de niveau 3 qui représentent 60% des places ouvertes pour la rentrée 2018, nous resterons vigilants quant aux évolutions futures des formations de niveau 4 et 5 destinées aux publics les plus fragiles.

Les membres de collèges 3 et 4 voteront l'avis proposé.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com